

Image not found or type unknown



Succession et donation à un fils

Par **ADEKEYSER**, le **29/08/2008 à 13:01**

Bonjour,rnrnNotre maman viens de décéder et nous avons choisi mon frère et moi-même un notaire pour faire la succession.rnEn classant les divers papiers de ma maman , j'ai découvert un versement du compte de ma maman à mon frère d'une somme de +- 11000 euro datant de septembre 2000.rnPourriez-vous me dire si cette somme doit rentrée dans les actifs et si j'en récupérerai une partie ?rnDois je prévenir mon notaire?rnrnMerci d'avance pour votre réponse.rnrnSalutations

Par **Marion2**, le **29/08/2008 à 19:12**

Oui, il faut prévenir votre notaire